



Reprise après un congé parental

Par **charlie59279_old**, le **03/07/2007 à 14:43**

Bonjour, actuellement en congé parental, normalement je reprend le 2 sept 2007, j'ai demandé une entrevue avec mon employeur pour savoir si j'allais reprendre mon ancien poste en vente à emporter, je travaille en restauration depuis 1990. J'ai commencé par hôtesse de salle et ensuite cela fais quelques année je m'occupé de la vente à emporter. je partais confiante, motivée je pensais à tord que j'allais retrouver ce poste. J'ai eu cette entretien avec mon chef qui ma dit que j'irai en salle. Il va falloir qu'il me forme car je ne suis plus dans le coup, de nouvelles machines ont fait leur apparition depuis. Mais voilà, je ne suis plus capable d'aller en service en salle cela va beaucoup trop vite pour moi je suis très stressée à devoir reprendre. Je lui est expliqué tout cela , apparemment ca le faisait rire... et ma dit que de toute façon sur ma fiche de paie il était inscrit "Hotesse de restauration" . Alors à t'il le droit de faire de moi ce qu'il veut. Je suis très angoissée à l'idée de reprendre... aidez moi. J'ai toujours cherché la reconnaissance et voila maintenant 18 ans dans une boite et on recommence à zéro...

Par **ly31**, le **06/08/2007 à 17:07**

Bonjour Charlie,
Je vous conseille de voir l' Inspection du Travail du lieu dont vous dépendez. Je doute fort que vous puissiez obtenir gain de cause. En revanche votre salaire doit rester identique
ly31